Madame, Monsieur,

Vous avez il y a deux ans répondu à notre appel et prêté à l'Association Musicale de Grézieu et de l'Ouest-Lyonnais la somme de francs. Nous avions convenu d'un remboursement annuel par tirage au sort d'un dixième des bons souscrits, à partir de 1977.

Nous allons procéder aux remboursements des années 1977 et 1978; le sort a désigné les bons se terminant par 0 et par 7.

Votre bon a le numéro 020 et se trouve donc remboursable.

Pour recevoir la somme de 💓 francs qui vous revient veuillez retourner à notre trésorière, Madame Charmier (LA BARGE - GREZIEU LA VARENNE), la feuille ci-jointe en indiquant le mode de

paiement qui vous convient.

Vous trouverez dans cette même enveloppe le compte rendu de notre activité; vous verrez que notre association est en pleine expansion et nous devrions faire mieux. Nous sommes tout à fait à même de régler notre dette mais si certains d'entre vous pouvaient nous abandonner tout ou partie de leur prêt nous verrions l'avenir de façon plus sereine.

Quaiqu'il en soit, merci de votre aide. Vous serez comme par le passé tenu au courant de nos activités et rendez-vous

aux prochains concerts.

Croyez, Madame, Monsieur, à nos sentiments les

meilleurs.

M. ?- Courffe désire être remboursé

par CCP par C.B en Espèces

abandonne à l'Association Musicale de Grézieu et de l'Ouest-Lyonnais la somme de

Signature